

Liminaire au comité paritaire local du 14 février 2012

Monsieur le président,

Ce Comité technique local relatif au budget et aux conditions de vie au travail s'inscrit dans un contexte de régression sociale.

FO dans toutes ses instances réclame l'abandon de toutes les mesures d'austérité et s'oppose à la dictature de la dette. Au niveau de la fonction Publique, la RGPP attaque les principes républicains et les droits sociaux.

L'article 105 de la loi de finances du 28 décembre 2011 instaure un jour de carence dans la fonction publique: hormis les congés de longue maladie, longue durée ou accident du travail, tous les fonctionnaires se verront systématiquement supprimer un jour de salaire dès le premier jour de leur arrêt de travail et cela à chaque arrêt maladie.

Il s'agit là, d'une remise en cause des garanties statutaires et notamment de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 qui permet le maintien de l'intégralité du traitement pendant 3 mois, en cas de maladie ordinaire, à compter du 1er jour d'arrêt.

Cette mesure prise au nom de la réduction de la « dette publique », impose aux fonctionnaires et agents publics le non paiement du 1er jour d'arrêt de maladie.

Tous les salariés, tous les fonctionnaires, sont directement confrontés aux conséquences du plan d'austérité qui s'attaque au pouvoir d'achat, aux retraites et à la sécurité sociale.

Par ailleurs, la rigueur, la RGPP, les suppressions d'emplois frappent durement et quotidiennement les personnels, les services de la DGFIP se trouvent en première ligne, les 2 441 suppressions d'emplois annoncées et la réduction du budget de fonctionnement vont encore aggraver la situation plus que tendue des conditions de travail.

Les services de la DGFIP ont déjà atteint depuis bien longtemps le point de rupture, rendant impossible l'exercice normal des missions. C'est pourquoi F.O.-DGFIP appelle les agents des finances publiques à une nouvelle journée d'action le 27 mars prochain.

Nous sommes aujourd'hui réunis pour l'examen du budget de fonctionnement des services de la DGFIP du Nord ainsi que divers points de l'ordre du jour:

Le budget de fonctionnement est en baisse de 18 % par rapport à 2011 dans une administration où l'exemplarité et la recherche d'économie existe culturellement. En examinant les pistes d'économies nous pouvons d'ores et déjà vous indiquer que pour l'affranchissement, les économies gagnées le sont parce que le tri est de fait déporté chez l'émetteur. Connaissant les difficultés de fonctionnement du service

courrier de La DRFIP, organisé en centre d'affranchissement avec 25 sites depuis fin 2011, nous pressentons des difficultés de même type pour les centres de Douai, Dunkerque et Valenciennes.

Pour les fournitures, les crédits sur carte d'achat sont réduits de moitié. Les responsables de site se voient assigner une mission impossible pour le fonctionnement quotidien des services. Pour les frais de déplacement, rapprocher les formateurs des stagiaires est une bonne chose. Supprimer les binômes de formateurs est une erreur tant pour les formateurs que les stagiaires au niveau de la qualité de la formation déployée.

FO-DGFIP condamne également les conséquences du système de loyer budgétaire, conduisant à entasser des unités de travail sur un même site domanial qui participe à la dégradation aussi bien des conditions de travail des agents que de la qualité d'accueil des usagers.

Déjà fortement dégradées dans chacune des deux ex-directions générales, les conditions de travail des agents de la DGFIP connaissent depuis la fusion une aggravation sans précédent. En effet, les restructurations, l'installation des services fusionnés, l'acquisition à marche forcée de nouvelles compétences le tout sur fond de suppressions d'emplois génèrent une ambiance de travail tendue, source de fatigue et de stress et à terme de pathologies physiques ou psychiques, parfois dramatiques.

Les conditions matérielles se dégradent également par manque de moyens budgétaires lors de l'installation des SIP notamment.

La politique de suppression d'emplois menée à la DGFIP, source continue de dégradation de ces conditions de travail compromettent l'exercice normal des missions, et signifient pour certaines leur abandon.

Sur ces conditions de vie au travail qui constituent le deuxième point fort de ce CT, la documentation communiquée nous conduit aux réflexions suivantes :

-DUERP :ce document élaboré dans le département en fin 2009 n'a pas fait l'objet d'une mise à jour depuis lors .Il nous paraît indispensable d'effectuer ce point d'étape par ailleurs obligatoire .

-Tableau de Bord de Veille Social :nous prenons note de l'extension du TBVS au département du Nord FO salue sa mise en œuvre .Il devrait dès sa première mise à jour refléter la confirmation du mal-être au travail et de la dégradation des conditions de travail constamment réaffirmés par les organisations syndicales .

-Les autres outils évoqués (Espace de dialogue, guide de prévention des risques psycho-sociaux, formation aux conditions de travail) nous laissent sceptiques mais généreront une pression

supplémentaire aux cadres encadrants ou non-encadrants auxquels on demande de pallier les insuffisances d'effectifs par une

implication et une modification du mode de management incompatible avec le niveau de qualité de service que la réforme de l'Etat promet .

Pour notre organisation, l'amélioration des conditions de travail passe par l'Arrêt immédiat des suppressions d'emplois, basées sur une logique purement comptable de l'emploi public qui ont contribué à une dégradation continue des conditions de travail des agents. Nous condamnons le pilotage par indicateurs qui impose des impératifs de rentabilité parfaitement incompatibles avec la notion même de service public. Dans la période de crise systémique, les missions régaliennes de la DGFIP sont un des fondements de la cohésion sociale. Nous réclamons la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires pour la maintenir. Force est de constater que c'est loin d'être le cas.